

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CFG BANK



Publication des taux d'intérêt – Emission d'obligations subordonnées de CFG Bank

CASABLANCA, LE 17 DÉCEMBRE 2025

Préambule : Les détails de l'opération, objet du prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en date du 12 décembre 2025 sous la référence VI/EM/043/2025, et disponible au siège de CFG Bank, de son conseiller financier, de l'organisme chargé du placement, ainsi que sur les sites web de CFG Bank et de l'AMMC, se présentent comme suit :

	Tranche A (A taux fixe - non cotée)	Tranche B (Révisable annuellement - non cotée)
Plafond de tranche	500 000 000 MAD	500 000 000 MAD
Nombre maximum de titres à émettre	5 000 obligations subordonnées	5 000 obligations subordonnées
Valeur nominale	100 000 MAD	100 000 MAD
Maturité	10 ans	10 ans
Remboursement du principal	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière	
Méthode d'allocation	Au prorata avec priorité à la tranche A (à taux fixe, avec un remboursement <i>In fine</i> du principal), puis à la tranche B (à taux révisable annuellement, avec un remboursement <i>In fine</i> du principal)	
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors bourse)	

La période de souscription s'étalera du 19 décembre 2025 au 23 décembre 2025 inclus.

La souscription aux présentes obligations est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain cités dans le prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en date du 12 décembre 2025 sous la référence VI/EM/043/2025.

Conformément audit prospectus, les taux d'intérêts relatifs à l'émission d'obligations subordonnées de CFG Bank d'un montant de 500 000 000 de dirhams se présentent comme suit :

Tranche A (A taux fixe - non cotée)	Tranche B (Révisable annuellement - non cotée)
Le taux 10 ans déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 17 décembre 2025 ressort à 2,99%.	Le taux plein 52 semaines monétaire déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 17 décembre 2025 ressort à 2,33%.
Le taux d'intérêt facial de la présente tranche, déterminé sur la base de ce taux et augmenté d'une prime de risque de 70 points de base ressort à 3,69%.	Le taux d'intérêt facial de la présente tranche, déterminé sur la base de ce taux et augmenté d'une prime de risque de 65 points de base ressort à 2,98%.

POUR TOUT CONTACT RELATIF À LA COMMUNICATION FINANCIÈRE :

M. Salim Rais

Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion

Téléphone : 05 22 488 395 - Email : s.rais@cfgbank.com